

4.2 Objectifs du projet

- Production de bois d'oeuvre de Peuplier de qualité, demandé par des entreprises locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol avant plantation
- Plantation entre décembre et mars, de 150 à 200 plants / ha (soit écartements de 8 x 8m ou 7 x 7m)
- Respect des distances recommandées ou imposées vis à vis des fonds voisins ou fossés éventuels
- Travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- entretien des interlignes par travail superficiel du sol, chaque printemps
- entre la 2ème et la 8ème année, tailles de formation et élagages (3 ou 4 passages) pour atteindre progressivement 6 à 8m sous branches
- travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à boiser (2 îlots)	îlot 1 : +/- 12,3 ha îlot 2 : +/- 6,7 ha total : 19 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

îlot 1
Varès (47400)
Lieu-dit : Baleste
Réf. cadastrales :
ZP 93, 95, 96, 98, 171, 104, 105

îlot 2
Grateloup - St Gayrand (47400)
Lieu-dit : Soulard
Réf. cadastrales :
ZA 15, 20, 21, 79

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :
Point d'arrivée :
Communes traversées :

îlot 1 x=0°20'57"E, y=44°25'44"N

îlot 2 x=0°22'40"E, y=44°26'13"N

Long. ° ' " Lat. ° ' "
Long. ° ' " Lat. ° ' "

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conversion d'un espace agricole en espace forestier (réversible si souhaité après l'exploitation des peupliers, soit en moins de 20 ans).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inondations: les peupleraies (plantations à faible densité, sol entretenu...) offrent des champs d'expansion des crues utiles aux zones voisines (qualité de l'eau, réduction des courants...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les peupleraies n'engendrent aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les humains sur ou à proximité des parcelles concernées. Les peupliers sont concernés par des risques sanitaires spécifiques, dont la prévention passe par l'adaptation et la diversification des variétés utilisées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles voisines. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plantation ne compromettrait pas les autres activités existantes ou possibles sur la parcelle et aux abords (circulation, chasse...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Respect des prescriptions du PPRN inondation
- Recommandation d'enlèvement des éventuelles protections contre les animaux, après 3 ou 4 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- le projet n'est pas susceptible d'impact négatif sur la parcelle et ses abords
- au contraire, par rapport à l'usage précédent des terrains, le projet aurait plutôt un impact bénéfique sur la qualité du sol, de l'eau, de la biodiversité (arrêt des intrants, stockage de CO2...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

[Handwritten mark]

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sures

le:

30/7/2020

Signature

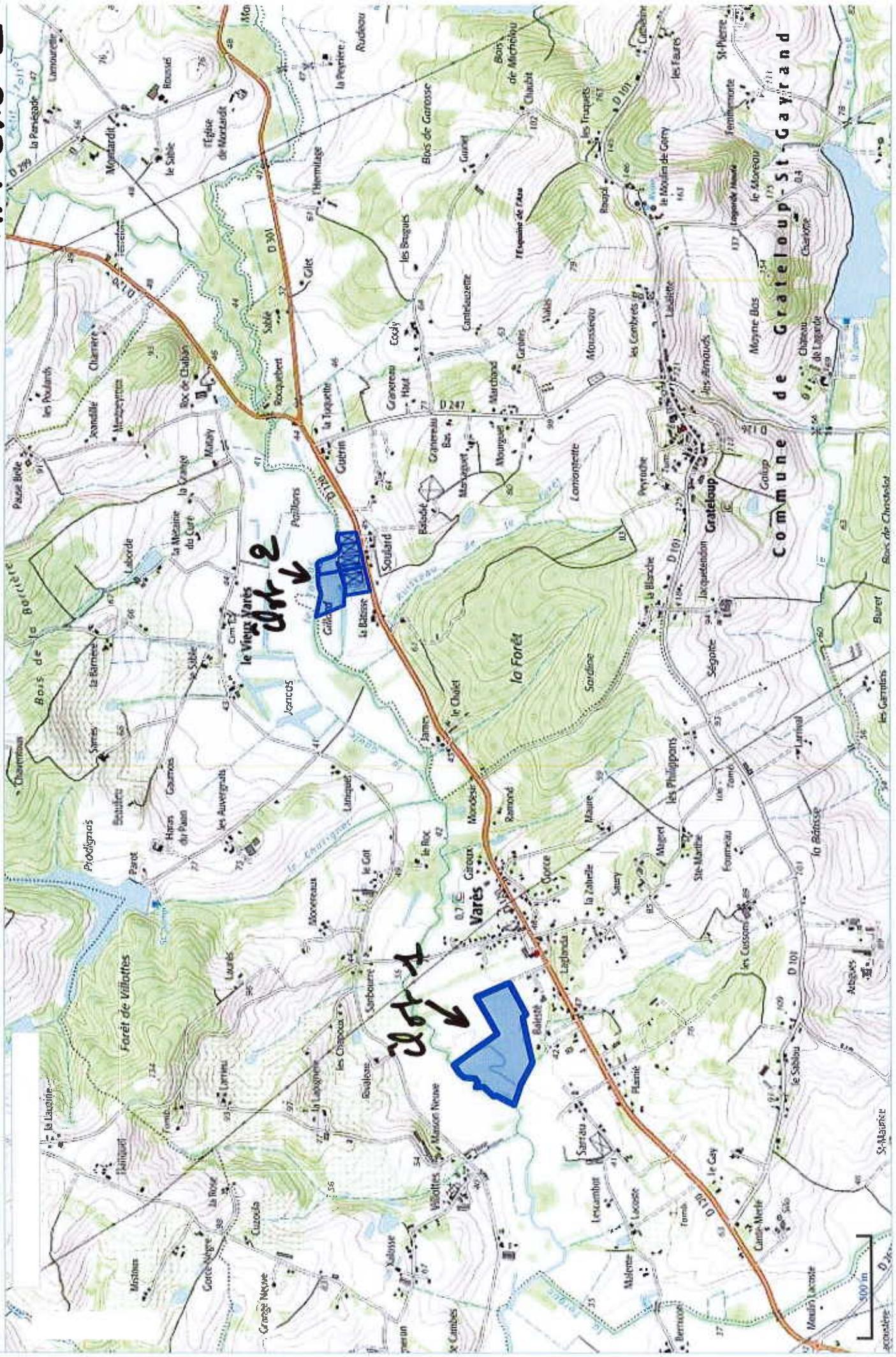
[Handwritten signature]



Sélectionner une parcelle

Information sur...

ANNEXE 2

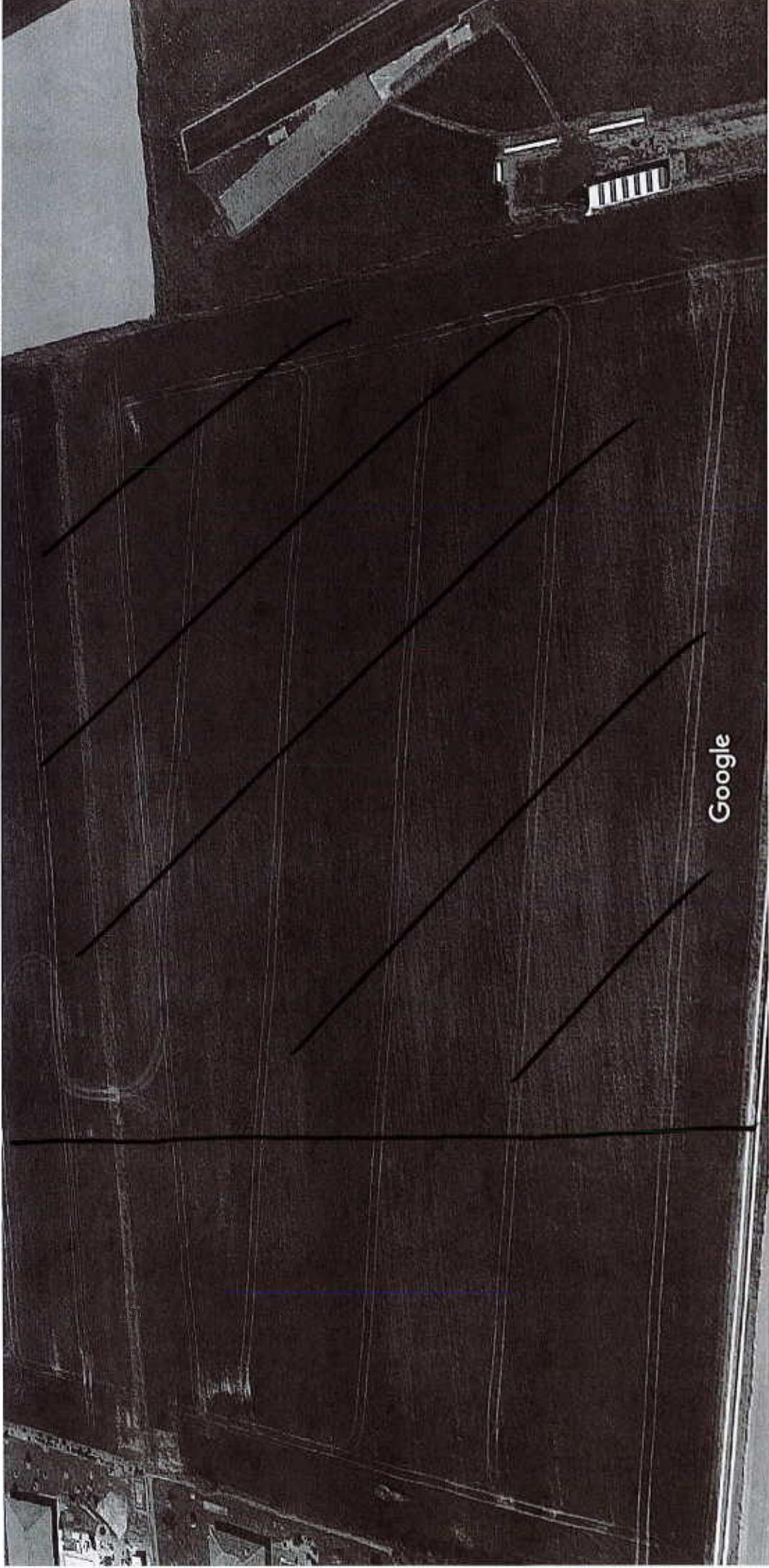


RGF93 : 494769, 6376007

WGS84 : 44°27'10.6"N, 00°25'12.9"E (44.4529, 0.4203)

Surface : 19.08 ha

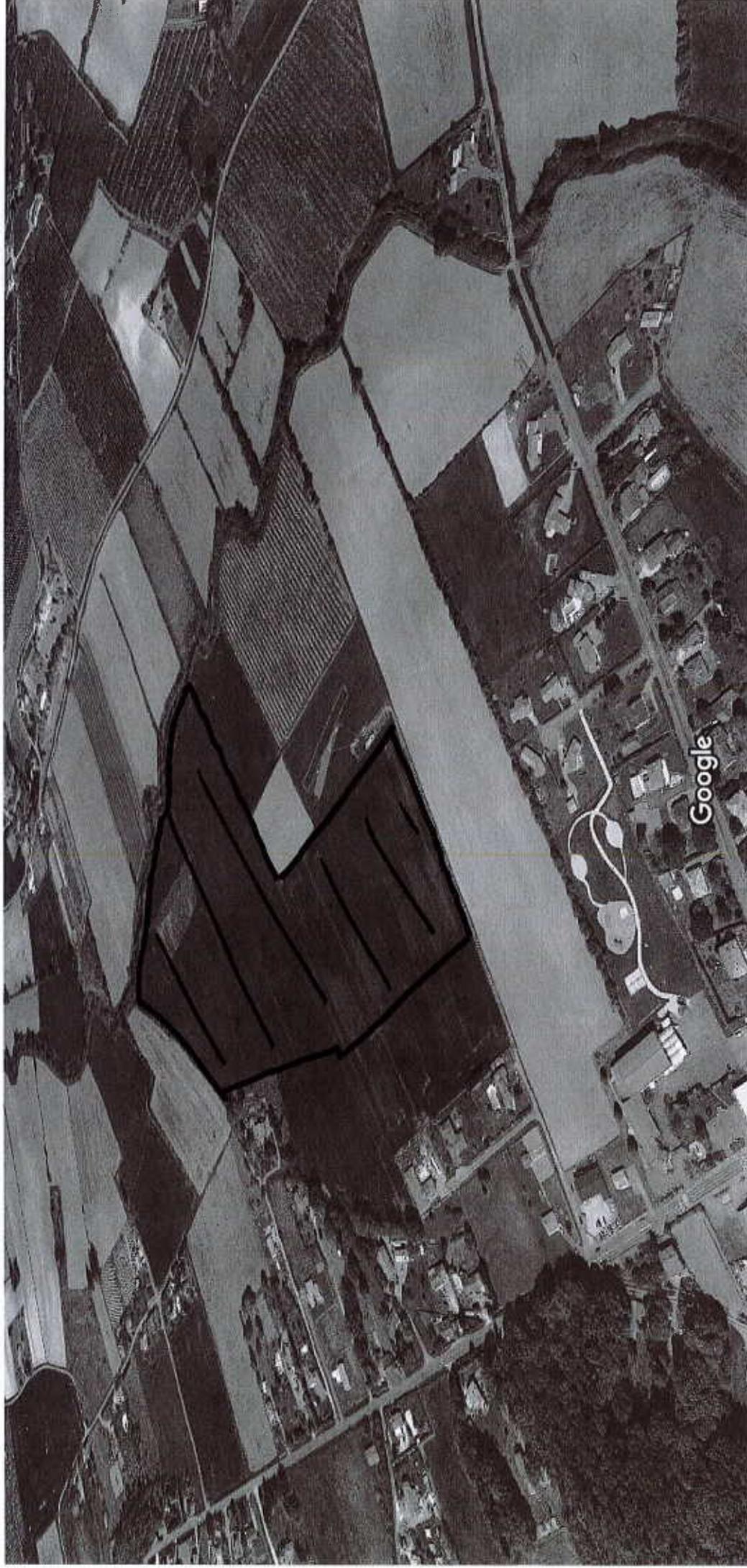
* ANNEE 3.1 *



Images ©2020 Google, Données cartographiques ©2020 20 m

* Voir sur Annexe 3.5 les points et axes de prises de vues.

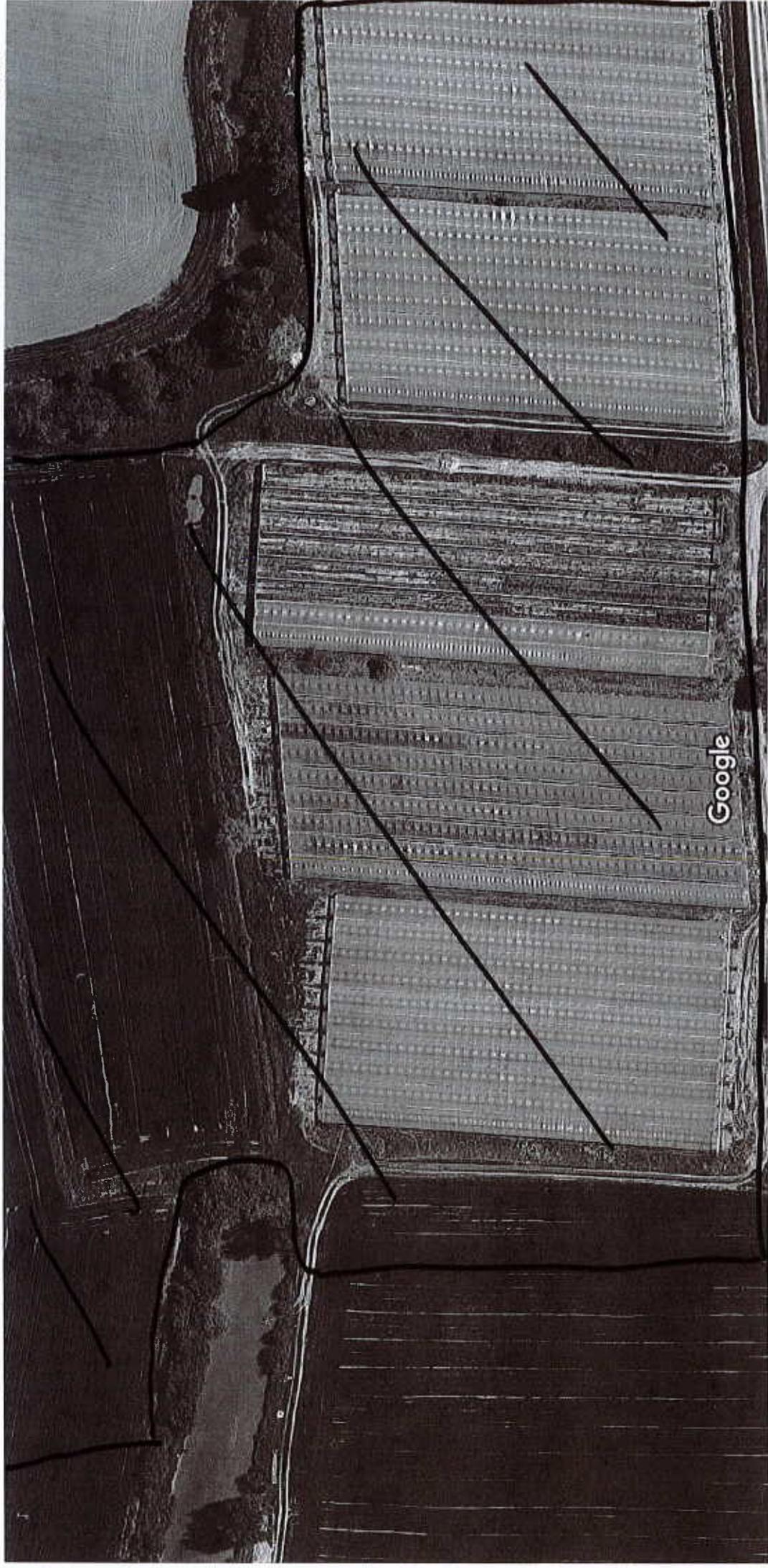
ANNEXE 3.2



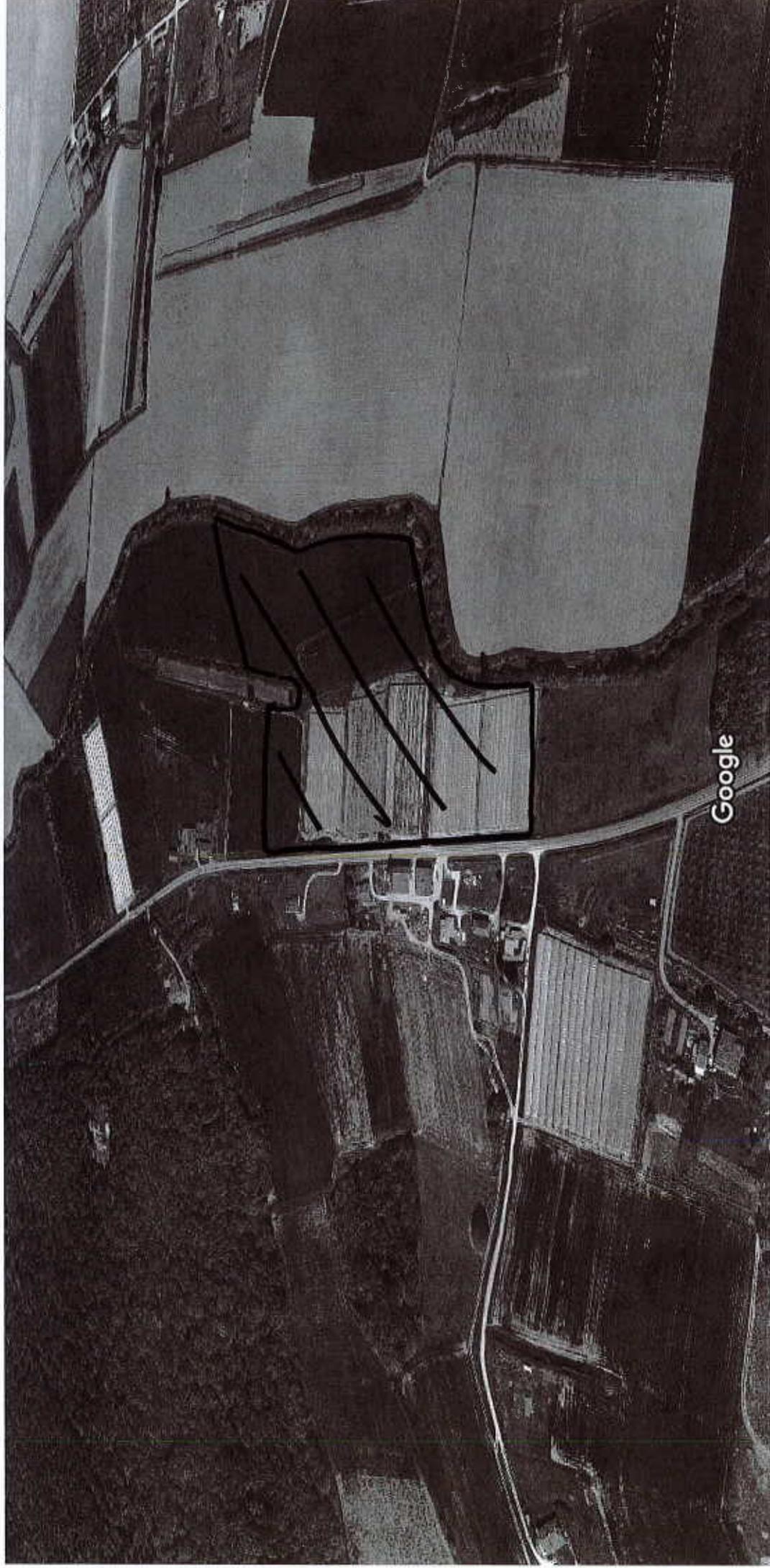
Images ©2020 Google, Données cartographiques ©2020

50 m

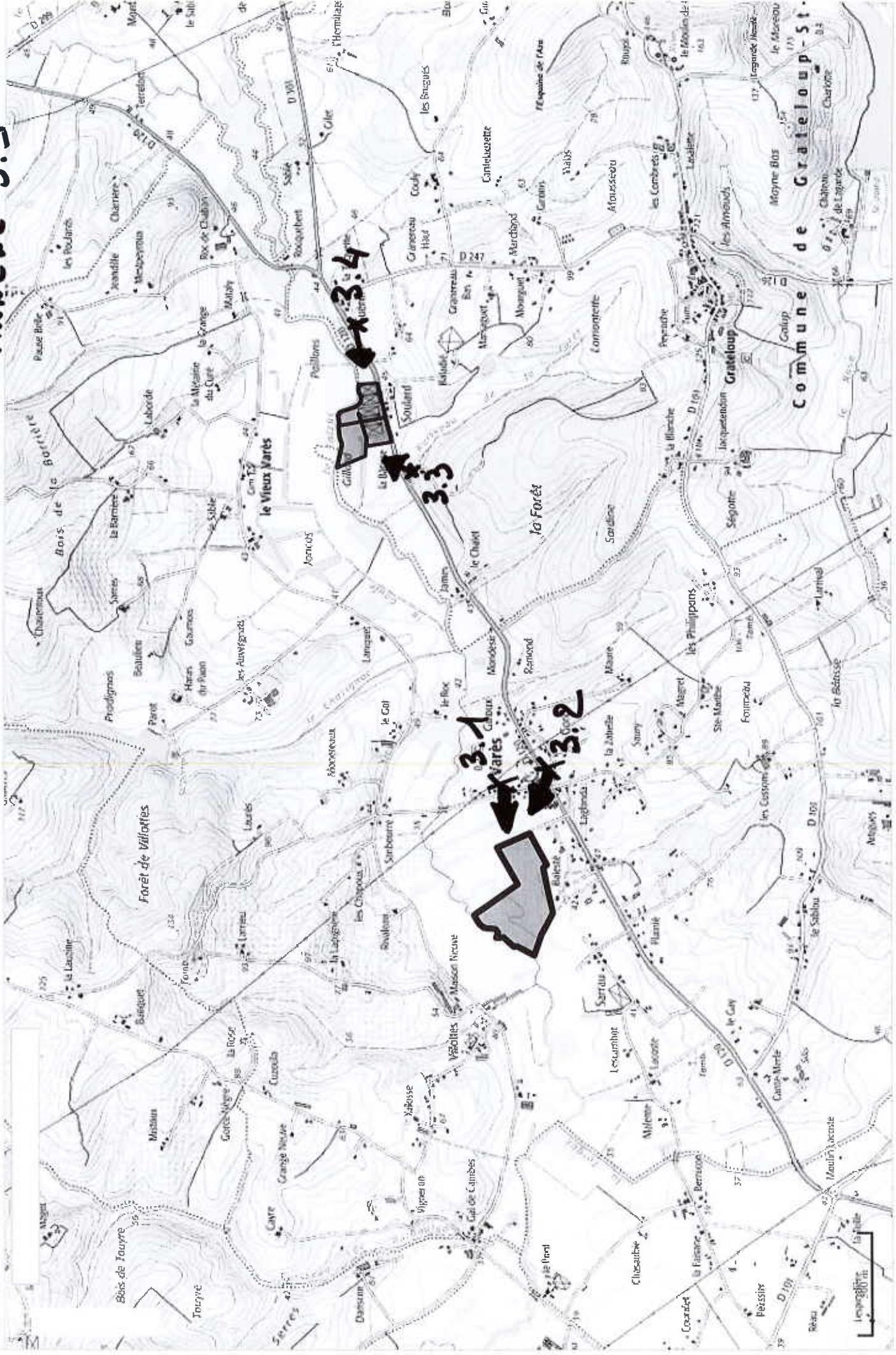
ANNEXE 3.3



ANNEXE 3.4



ANNEXE 3.5 *





Sélectionner une parcelle

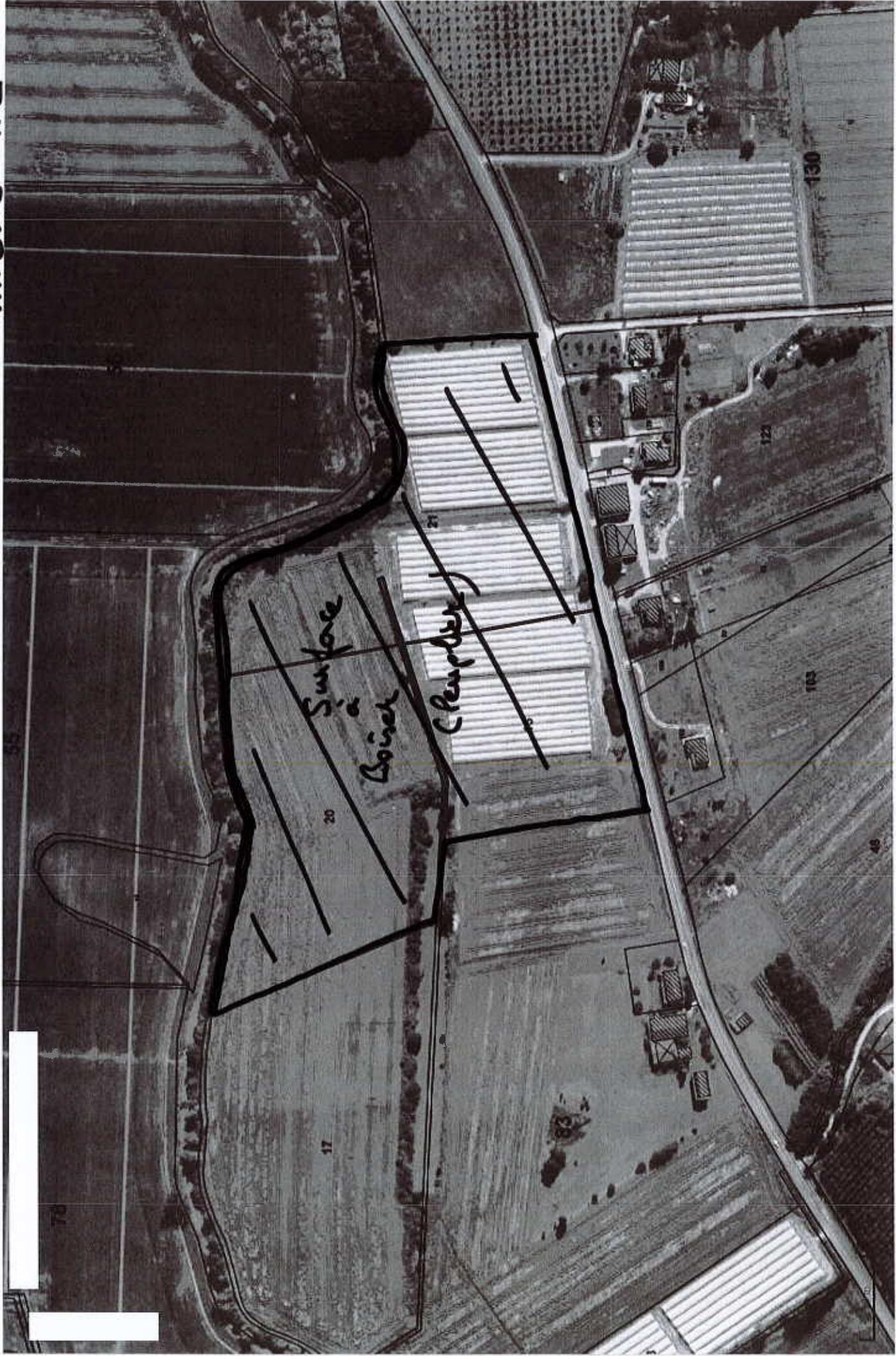
Information sur...

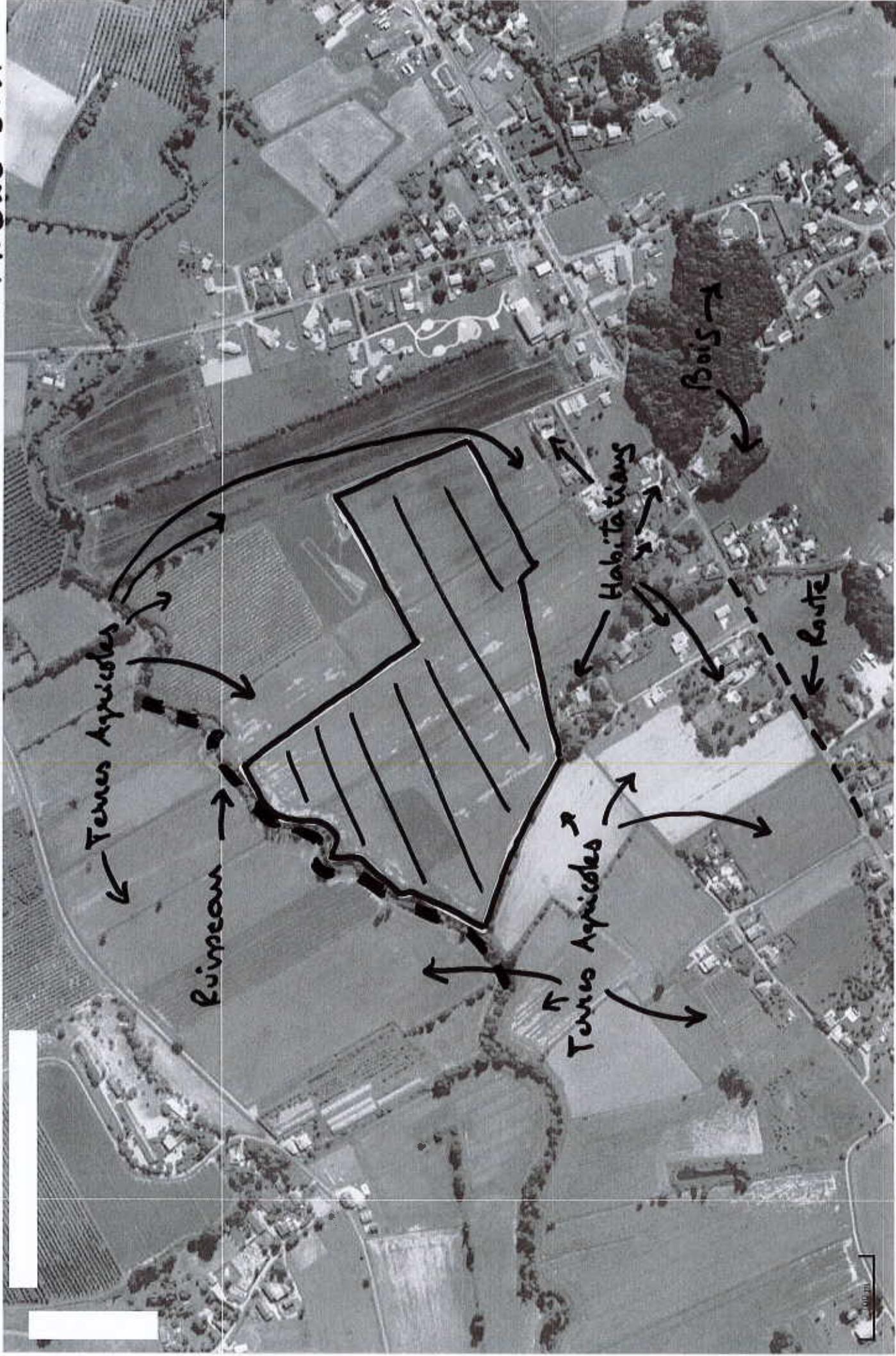
ANNEXE 4.1



RGF93 : 489414, 6373727 WGS84 : 44°25'51"N, 00°21'14.2"E (44.4308, 0.354) Surface : 0 ha

ANNEXE 4.2



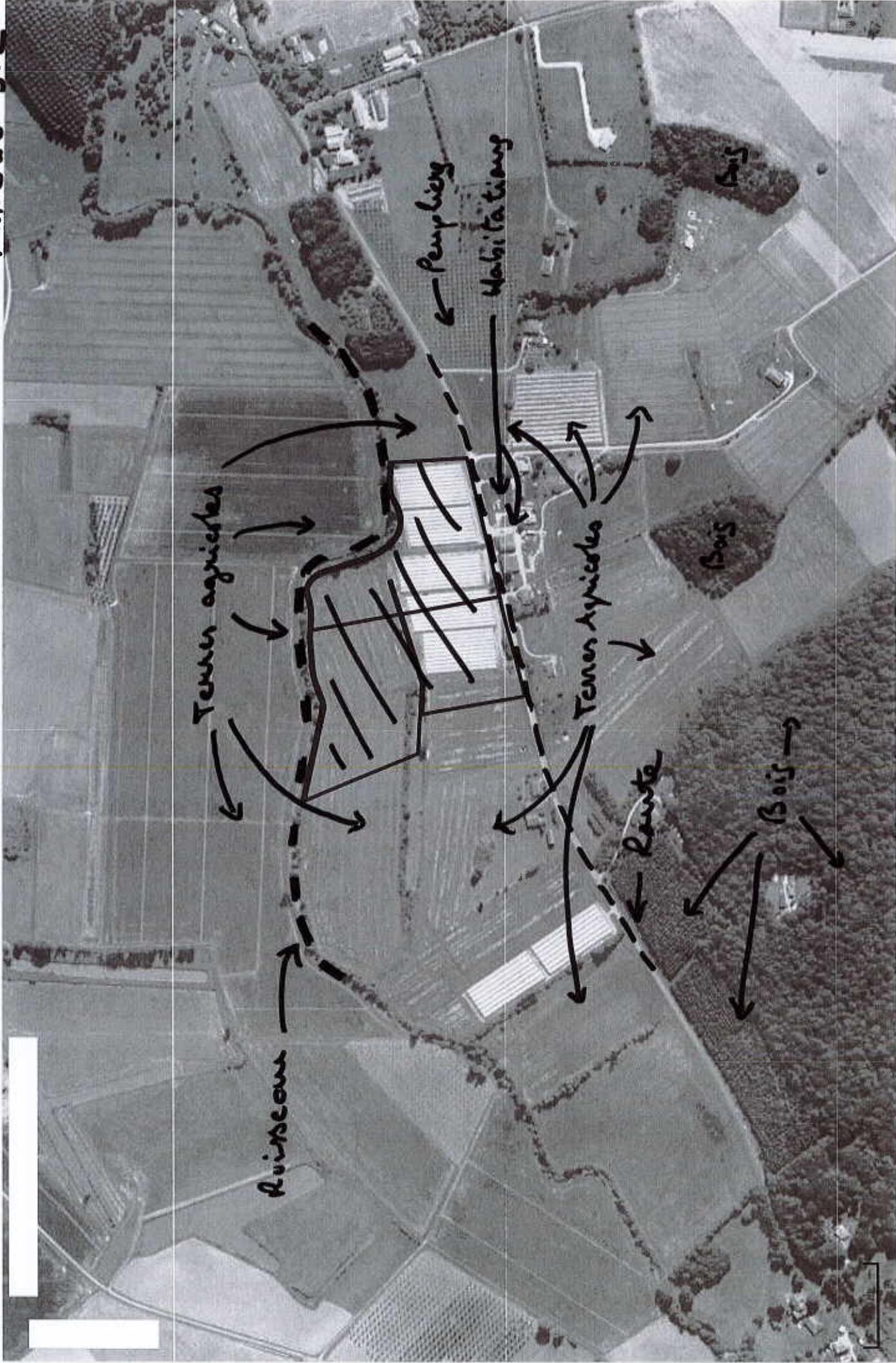




Sélectionner une parcelle

Information sur...

ANNEXE S.2



**Compléments à la demande d'examen au cas par cas
pour projet de 1^{er} boisement de +/-19 ha à Varès (47) :**

Vos Références : 2020-9994_HG_incomplet

Selon la trame fournie par vos soins dans la demande de compléments (dont les éléments principaux sont repris ci-dessous en gras) :

4 – Caractéristiques générales du projet

Les massifs boisés peu diversifiés sont vulnérables aux aléas climatiques [...] et réduisent la biodiversité, veuillez préciser les différentes variétés de peupliers qui seront plantés ainsi que les différentes pathologies qui y sont liées.

a) concernant la biodiversité :

Une réduction de la biodiversité pourrait être supposée par rapport à un milieu de référence fortement diversifié : or le boisement succéderait ici à de nombreuses années d'agriculture intensive (maïs, etc.). C'est pourquoi il est estimé que le projet serait plutôt favorable à une amélioration de la biodiversité, par rapport à l'usage précédent de ces terres (forte réduction voire arrêt total des intrants, réduction des interventions, etc.).

b) vulnérabilité, diversification :

Les peupleraies sont soumises aux mêmes risques sanitaires (aléas climatiques, pathogènes, etc.) que toute forêt. Les forestiers sont conscients des risques liés à de trop grandes surfaces de monoculture ; c'est pourquoi il est depuis longtemps recommandé de diversifier les plantations –entre autres- de peupliers.

Les différentes variétés de peuplier utilisables sur le territoire ont chacune leur sensibilité, tolérance ou résistance face aux différents risques sanitaires potentiels, biotiques ou abiotiques (climatiques, etc.). Aussi, la surface unitaire préconisée actuellement est de +/- 4 ha par variété dans les grandes plantations, et dans certains cas il est obligatoire de planter plusieurs variétés de peuplier pour tout boisement de plus de 3 ha.

Pour le présent projet, il est ainsi recommandé et prévu d'utiliser 3 à 4 variétés sur l'îlot 1 (+/- 12.3 ha), et 2 à 3 variétés sur l'îlot 2 (+/- 6.7 ha). En outre, ce morcellement en 2 ensembles séparés est déjà un facteur de répartition des risques sanitaires.

c) choix des variétés :

Le choix des variétés répondra d'abord à la nécessité d'une bonne adéquation variété/terrain (plusieurs types de sols sont présents sur l'ensemble à boiser), ainsi qu'à l'objectif de diversification indiqué plus haut, mais sera aussi fonction des disponibilités en pépinières et du prestataire retenu.

Ainsi, les variétés nécessaires (au total de 3 à 7 pour les 2 îlots) pourront être choisies parmi les suivantes (liste non exhaustive, exemples de variétés adaptées dans le cadre de ce projet, à répartir sur le terrain selon le sol) :

Raspalje, Koster, I-45/51, Moncalvo, Aleramo, Diva, AF2, AF8, Albelo, Rona...

d) pathologies (/risques sanitaires au sens large) :

La plupart des risques (vent, sécheresse, dégâts d'animaux etc.) ne sont pas spécifiques d'une variété de peuplier, ni même de cette essence ; ils sont équivalents pour de nombreux autres types de forêt.

Les principaux risques sanitaires liés au Peuplier sont des maladies foliaires (rouilles) et des insectes (puccerons lanigères).

Mais pour être commercialisée, chaque variété de Peuplier doit faire l'objet d'une homologation, basée notamment sur des tests (tests précoces + suivi de plantations comparatives) de comportement vis-à-vis des principaux ennemis connus (rouilles, pucerons en particulier).

S'y ajoute, dans toutes les régions, un protocole d'observations sanitaires régulières des peupliers en plantation (Mission Santé des Forêts, DRAAF), visant à évaluer, sur le long terme, le comportement sanitaire des variétés homologuées puis commercialisées.

La prise en compte de ces informations, et la diversification des plantations, sont les moyens de réduire au mieux les risques d'attaques de pathogènes, et en cas de survenue (ou de développement de nouveau pathogène), d'en réduire les conséquences.

Le choix des variétés préconisées pour chaque projet découle de cette démarche.

Pour le présent projet, les variétés listées sont à ce jour équivalentes vis-à-vis des risques connus, génériques ou spécifiques du Peuplier : comportement évalué, et jusqu'ici tolérant aux principales adversités ; pas de sensibilité connue susceptible de présenter un risque (risque de perte pour la plantation elle-même, ou risque sanitaire pour d'autres peuplements alentours).

5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

Veillez préciser si votre projet est situé à proximité de sites Natura 2000, sites inscrits, ZNIEFF, cours d'eau, ripisylve... et définir les mesures prises pour limiter les impacts de votre projet sur ces derniers.

Le projet est éloigné de tout site Natura 2000, site inscrit, ou ZNIEFF (Cf. dossier).

Les 2 ensembles de parcelles sont bordées sur un côté (îlot 1, en limite Nord-Ouest et îlot 2, en limite Nord) par un ruisseau et sa ripisylve, mais celle-ci n'est pas dans l'emprise de la plantation et sera donc conservée.

La plantation se ferait à plusieurs mètres de la berge du ruisseau (5 à 8m) et donc à distance également de la ripisylve.

Le projet n'impliquant ni perturbation ni rejet à l'extérieur de la zone à planter, le respect des distances recommandées (y compris en-dehors de toute obligation réglementaire) est la seule mesure à prendre pour éviter ou limiter un éventuel impact négatif sur le ruisseau, ses berges et la ripisylve.

Bordeaux, 1/09/2020